

<http://lyon-ouest.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article129>



# Diplome « protection animale : de la science au droit »

- Nouveautés ! - Nouveaux diplômes, titres, concours - Nouveau dans l'enseignement supérieur -

Date de mise en ligne : mardi 13 juin 2017

---

Copyright © CIO Lyon Ouest - Tous droits réservés

---

# Diplôme d'établissement VetAgro Sup « Protection animale : de la science au droit »

Campus Vétérinaire de Lyon - Marcy l'Étoile

Les candidatures à la session 2019 sont closes.

Ouverture des candidatures à la session 2020 à partir du 1er octobre 2019

VetAgro Sup, par le biais de l'École Nationale des Services Vétérinaires (ENSV), propose le Diplôme d'Établissement « Protection animale : de la science au droit » visant à former les professionnels aux bases scientifiques et juridiques de la protection animale.

## Conditions d'inscription au diplôme d'établissement :

- La sélection des candidats a lieu sur dossier et entretien avec le comité pédagogique du Diplôme d'établissement.
- Le diplôme est ouvert aux candidats disposant d'une licence ou niveau au moins équivalent. La sélection s'effectue parmi des professionnels du droit ou en lien avec l'animal en exercice ou en reconversion, des diplômés en droit, en sciences vétérinaires, en agronomie et en sciences politiques.
- Les candidats ne répondant pas à ces conditions mais justifiant d'un intérêt et d'un profil particuliers et de connaissances de bases en droit de la protection animale lors de leur candidature pourront toutefois être acceptés par décision du comité pédagogique.

## Description :

Les enseignements du DE sont dispensés sur le site lyonnais de VetAgro Sup (campus vétérinaire de Lyon, 1 avenue Bourgelat, 69 280 MARCY L'ÉTOILE), dans les locaux de l'École Nationale des Services Vétérinaires. Les visites de terrain sont organisées en région Auvergne-Rhône-Alpes et sur la Métropole de Lyon.

## Durée :

Le DE comporte 86 h d'enseignements :

- 16 h en distanciel, ouvert à compter du mois de mai de l'année de la session et jusqu'à la fin du mois de juillet de cette même année.
- 40 h d'enseignements à l'École Nationale des Services Vétérinaires - VetAgro Sup complétés par 30 h de visites de terrain, l'ensemble réparti sur 1 semaine en juin, 1 semaine en juillet.

Renseignements et inscription : [cliquer ici](#)